

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 04399
Numéro SIREN : 811 769 413
Nom ou dénomination : L' ORCHIDEE

Ce dépôt a été enregistré le 21/07/2021 sous le numéro de dépôt 21080

L'ORCHIDEE
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 55 AVENUE JEAN JAURES
93220 GAGNY
811 769 413 RCS BOBIGNY

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 01 JUILLET 2021**

L'an 2021,

Le 01 JUILLET,

A 11 heures,

Les associés de la société L'ORCHIDEE, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 000 euros, divisé en 100 actions de 20 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire Annuelle, 55 AVENUE JEAN JAURES 93220 GAGNY, sur convocation de la présidence.

Sont présents :

Monsieur BELAL Zine Eddine, propriétaire de 5 actions
Madame BOUZID Lynda, propriétaire de 95 actions

L'Assemblée est présidée par Monsieur TEBAOUI Mehdi, associé présent et acceptant qui possède ou représente le plus grand nombre d'action.

La présidence étant assurée par Monsieur TEBAOUI Mehdi.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

B.2

T.M

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée extraordinaire des associés accepte la démission par **TEBAOUI Mehdi**, de ses fonctions de président à compter de ce jour, 01/07/2021 et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée extraordinaire des associés accepte la nomination de Monsieur **BELAL Zine Eddine** en tant que président de société **L'ORCHIDEE**, société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, 55 AVENUE JEAN JAURES 93220 GAGNY, au 1 juillet 2021.

Monsieur **BELAL ZINE EDINNE** déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à sa nomination.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les associés ou leurs mandataires.

B. Z 

